

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 6 décembre 2021

Délibération n° 202112-05

DELIBERATION

VALIDATION DES RESULTATS DE LA 16^{ème} SESSION DE L'APPEL A PROJETS « INITIATIVES ETUDIANTES »

Le Conseil d'Administration de Normandie Université approuve les résultats de la 16^{ème} session de l'appel à projets « Initiatives étudiantes », tels que présentés.

Résultats des votes

Nombre de votants : 32

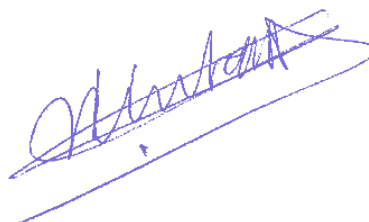
Pour : 25 voix

Abstention : 1 voix

Ne se prononce pas : 6 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 6 décembre 2021,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,



Appel à Projets « Initiatives Étudiantes »

Présentation

Conformément à ses statuts, **Normandie Université** assure la coordination territoriale des établissements d'enseignement supérieur normands en matière de vie étudiante. Par ailleurs, la **Région Normandie** a décidé de s'engager aux côtés de Normandie Université pour renforcer sa structuration et ses actions, notamment celles en faveur de la vie étudiante. Forte de ce soutien, Normandie Université a lancé en 2017 un Appel à Projets « **Initiatives Étudiantes** » (APIE).

L'APIE a pour objectif d'encourager les initiatives étudiantes à l'échelle du site normand et de susciter une véritable émulation régionale en matière de vie étudiante.

Les projets proposés peuvent être de nature très diverse : activité sportive ou culturelle (y compris de culture scientifique, technique et industrielle – CSTI) ; exposition ; conférence ; projection-débat ; action humanitaire, caritative ou solidaire ; développement durable ; accueil des étudiants internationaux ; citoyenneté... Ils peuvent contribuer à la dynamisation des campus normands, proposer une réflexion innovante sur la société ou déployer une action de diffusion et de valorisation des savoirs. Ils peuvent également porter sur des actions d'insertion professionnelle ou de promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise. Les projets tutorés sont éligibles, à condition qu'une part de leur financement soit apportée par une composante (pour les universités) ou un département (pour les écoles) d'un établissement membre fondateur ou associé de Normandie Université.

Les projets qui seront financés devront de préférence avoir une portée régionale et présenter un véritable potentiel fédérateur. A minima, les projets devront avoir un impact et un rayonnement sur un territoire plus étendu que le seul campus de l'établissement d'origine du ou des étudiants porteurs.

Seront donc privilégiés les projets qui impliquent des actions réalisées sur au moins 2 campus ou territoires distincts, et de préférence distants l'un de l'autre. Enfin, ces projets devront permettre, d'une manière ou d'une autre, de renforcer les liens entre les établissements d'enseignement supérieur normands ; et/ou de renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur normands ; et/ou de mieux accueillir et accompagner les étudiants internationaux ; et/ou renforcer le sentiment d'appartenance à la Région Normandie, à Normandie Université et aux établissements d'enseignement supérieur normands.

Cet Appel à projets « Initiatives étudiantes » est complémentaire des FSDIE des établissements d'enseignement supérieur et du dispositif Culture-Actions porté par les Crous. Pour un même projet, des dossiers peuvent être déposés à la fois dans le cadre du FSDIE du ou des établissements sur les campus desquels des actions sont prévues, de Culture-Actions et de l'APIE. Si c'est le cas, l'APIE a plutôt vocation à financer la partie de l'initiative correspondant à l'extension d'une manifestation au-delà de son seul campus d'origine. Enfin, l'APIE peut tout à fait financer des projets qui n'auraient pas été déposés conjointement dans le cadre d'un FSDIE ou de Culture-Actions. Attention : toute demande de subvention déposée dans le cadre de l'APIE ne peut être cumulée avec une demande déposée auprès du Conseil régional de Normandie.

Composition et fonctionnement de la commission APIE

La commission APIE est composée de membres, tous porteurs d'une voix. En cas d'absence, un membre peut se faire représenter par un autre membre de cette commission, nommément désigné, à qui il donnera une procuration. Chaque membre peut être porteur d'une procuration au maximum. Les élus étudiants ne pouvant être présents pourront se faire représenter, mais uniquement par un autre étudiant élu dans une instance de leur établissement. La commission est présidée par le vice-président de Normandie Université en charge de la vie étudiante et de la culture, ou, en son absence, par la personne qu'il aura désignée. Les séances de la commission ne sont pas publiques et les délibérations sont confidentielles.

La composition de la commission APIE est la suivante :

- 2 représentantes qualifiées de la Région Normandie ;
- 2 représentants du Crous de Rouen Normandie, dont 1 non étudiant et 1 étudiant (le vice-président étudiant ou le représentant qu'il aura désigné) ;
- 2 représentants de chacun des 6 établissements membres fondateurs de Normandie Université, dont 1 non étudiant et 1 étudiant (le vice-président étudiant ou équivalent, ou le représentant qu'il aura désigné) ;
- 1 membre de la Commission « Vie étudiante et Culture » du Conseil Académique de Normandie Université ;
- Le vice-président de Normandie Université en charge de la vie étudiante et de la culture ;
- Le vice-président étudiant du Conseil d'Administration de Normandie Université ;
- Le vice-président étudiant du Conseil Académique de Normandie Université ;
- La responsable du pôle « Vie étudiante » de Normandie Université et son assistante ;

Chaque établissement d'enseignement supérieur membre fondateur de Normandie Université et chaque Crous désignera le membre non étudiant qui le représentera, et en informera le vice-président de Normandie Université en charge de la vie étudiante et de la culture. La commission APIE examine les dossiers de candidature. Après avoir auditionné, en séance ou en visio-conférence, les porteurs de projets, les membres de la commission émettent un avis (acceptation, renvoi ou refus). En fonction de la qualité des projets, mais aussi du fonds disponible et du nombre et de la nature des projets éligibles, la commission peut être amenée à proposer une diminution ou une augmentation des crédits par rapport à la subvention initialement demandée. En cas de désaccord entre les membres de la commission, un vote sera mis en place par le président de la commission à la majorité des membres présents et représentés au moment du vote. En cas d'égalité lors du vote, la voix du président de la commission est prépondérante.

I. Organisation de la Commission APIE 16 du lundi 31 mai 2021

1. Point d'étape au 31 mai 2021

2020			2021		
<u>Nombre de projets aidés / commission</u>					
11.	Janvier	12	15.	Février	6
12.	Mars	0	16.	Mai	1
13.	Mai	2	17.	Septembre	
14.	Octobre	3			
Total		17		Total	7
<u>Montant total / commission</u>					
11.	Janvier	10 040,45 €	15.	Février	7 490 €
12.	Mars	0 €	16.	Mai	1 500 €
13.	Mai	4 500 €	17.	Septembre	
14.	Octobre	1 759,13 €			
Total		16 299,58 €		Total	8 990 €
<u>Montant moyen d'aide / projet / commission</u>					
11.	Janvier	1004,045 €	15.	Février	1 248,33 €
12.	Mars	0 €	16.	Mai	1 500 €
13.	Mai	2 250 €	17.	Septembre	
14.	Octobre	586 €			
Aide moyenne		1012,75 €		Total	1374,16 €
<u>Fourchette d'aide / commission</u>					
11.	Janvier	500 € - 2000 €	15.	Février	200 € - 4000 €
12.	Mars	0 €	16.	Mai	1 500 €
13.	Mai	1 500 – 2000 €	17.	Septembre	
14.	Octobre	500 – 1000 €			

REMARQUES :

- 76 projets ont été aidés depuis la création de l'APIE.
- En moyenne, durant l'année universitaire 2020-2021, les projets se sont vus aidés à hauteur de 1012,75 euros, avec une fourchette d'aide allant de 500 euros à 4 000 euros pour les projets plus ambitieux et nécessitant un fort soutien.

2. Bilan financier

		Sommes allouées		Somme disponible
COMMISSION #15 février 2021		7 490 €	NORMANDIE UNIVERSITE 2021	8 990 €
COMMISSION #16 Mai 2021		1 500 €	REGION NORMANDIE - RIN Action Sup' 2021/2022	33 000 €*
COMMISSION #17 Septembre 2021				
RESTE 2021-2022		33 000 €		
TOTAL		8 990 €* TOTAL		41 990 €

* La subvention APIE, accordée par la Région Normandie dans le cadre du RIN Action Sup' sera désormais versée en année universitaire, du 1^{er} septembre au 31 août. C'est la raison pour laquelle les commissions 15 et 16 ont été financées via les fonds propres de Normandie Université.

3. Candidatures

a. Constat :

La Commission #16 a reçu **1 dossier**.

L'année précédente à la même période nous n'avions reçu aucune demande de subvention. Cela s'explique par la crise sanitaire qui freine et apporte aux étudiants plusieurs contraintes dans l'organisation d'événements, ajouté à cela le renouvellement des bureaux qui se font difficilement dans ce contexte de crise. Plusieurs associations pourraient malheureusement ne plus être actives d'ici septembre 2021.

Les principaux prescripteurs de l'APIE sont :

- Les partenaires (universitaires et CROUS, Région, ville, CRIJ) qui présentant eux-mêmes des dispositifs d'aide (FSDIE, Cultur'actions, etc.) qui ont maintenant une meilleure connaissance du dispositif et relayent l'information.
- Les services communication des établissements en lien avec le service communication de Normandie Université, qui relayent l'information.
- Les VP Etudiants par le bouche à oreille lors des formations qu'ils dispensent et autres face à face, qui incitent les associations à candidater et les guident un peu,
- Le bouche à oreille par les précédents lauréats APIE eux-mêmes,
- La communication sur les réseaux sociaux et la participation de la vie étudiante de Normandie Université à différents événements afin de présenter le dispositif.

b. Les dossiers :

Le seul dossier reçu a été auditionné :

- **L'Art Régnait**, Ma chère Clarisse

4. Déroulement de la commission #16

La Commission #16 s'est déroulée en 2 temps :

- Audition des porteurs de projets ;

Les auditions se sont déroulées de la même manière que les commissions précédentes, soit en 3 temps par passage :

- La Commission écoute dans un 1^{er} temps la présentation du ou des porteur(s) de projet en face à face pendant 5 minutes ;
- S'ensuit un échange de 5 minutes de questions-réponses entre les membres de la Commission et le(s) porteur(s) ;
- Enfin, 5 minutes de délibération concertée entre les membres du jury, avec vote en cas d'absence de consensus.
-

5. Membres de la Commission APIE du lundi 31 mai 2021

La commission #16 s'est déroulée en visioconférence.

8 Membres présents :

- **Thierry HEYNEN**, Chargé de mission, Pôle Vie étudiante et Culture, communication, Normandie Université ;
- **Véronique LEPORTIER**, Service Partenariats Enseignement Supérieur, Recherche et Transfert Direction de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur, du Tourisme, de la Recherche et de l'Innovation, Région NORMANDIE
- **Marie DELAFONTAINE**, Responsable Vie étudiante, Université de Rouen Normandie ;
- **Hervé TENCE**, Co-directeur, chargé de la vie associative, Maison de l'étudiant de Caen, Université de Caen
- **Manosome GOUNET**, Référente vie étudiante, Université Le Havre Normandie ;
- **Bonnie FOURET**, Déléguée culturelle, Maison de l'étudiant, CROUS Normandie,
- **Sarah AISSAOUI**, Assistante du Pôle Vie Etudiante et Culture, Normandie Université ;
- **Anne YOMI**, Responsable du Pôle Vie Etudiante et Culture, Normandie Université ;

II. Brève description des projets lauréats

▪ **L'Art Règnait**, Ma chère Clarisse

L'association l'Art Règnait souhaite poursuivre ses activités en développant un nouveau projet cinématographique : Ma chère Clarisse. Le bureau, constitué essentiellement d'étudiant.e.s souhaite évoluer vers des productions de plus en plus ambitieuses et artistiquement soignées. C'est ainsi qu'elle se voit dans le cadre de ce projet, soutenu par Normandie Image, une association qui finance et assiste les tournages professionnels. Les étudiant.e.s seront pleinement investis dans la création du film, allant de l'écriture au tournage en passant par les rôles d'acteurs. Des séances de diffusion seront prévues au sein des établissements de la région.

Montant accordé : 1 500 €

Recommandations : *La commission donne son accord pour accompagner le projet. Il est recommandé de veiller au respect des mesures sanitaires lors des tournages. Conformément à la convention de versement de la dotation, les logos de Normandie Université, APIE et de la Région Normandie doivent être présents sur tous les supports de communication. L'organisation des événements doit se faire dans le respect de l'environnement.*

Dates de réalisation du projet : Du 09 septembre 2021 au 31 décembre 2022.

➔ Accéder à la page internet Normandie Université [Appel à projets initiatives étudiantes APIE](#)

➔ Accéder à la page internet Normandie université [Nos lauréats APIE](#)

Les décisions de la Commission APIE 16 ont été validées par le Conseil Académique du 14/06/2021 par 43 voix pour et 2 voix en abstentions.

Résultats

Appel à Projets Initiatives Etudiantes
(APIE) Proposition de la Commission
APIE du 31/05/2021 Sommes allouées

Association	Projet	Budget Global	Aide demandée	%age du budget global	Aide accordée	%age du budget global
L'Art Régnait	Ma chère Clarisse	10 663 €	1 500 €	14 %	1 500 €	14 %
	TOTAL	10 663 €	1 500 €	14 %	<u>1 500</u> €	14 %